

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 MARS 2015

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Métropole Nice Côte d'Azur :

a/ charte

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur le texte de projet de charte 2014-2020, qui sera annexé au présent procès-verbal.

1. Métropole Nice Côte d'Azur :

b/ rapport d'activités du 1^{er} juillet 2013 au 20 juin 2014 : communication

2. Société Aéroports de la Côte d'Azur : motion contre le transfert au secteur privé de la majorité du capital

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter le texte de motion contre le transfert au secteur privé, de la majorité du capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur. Celui-ci est joint en annexe.

II - FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire 2015

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les tarifs de location des chapiteaux suivants :

AMORTISSEMENT (10 ANS)		284,00 €
MONTAGE:	1 203,03 €	
DEMONTAGE	762,93 €	
ASSURANCE	100,00 €	
TOTAL PRESTATIONS		2 065,96 €

III - DOMAINE COMMUNAL

1. Auberge des Amis : convention de mise à disposition au SIVOM de l'Abadie

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler pour une nouvelle durée de douze années maximum (le SIVOM de l'Abadie a décidé 6 ans) la convention de mise à disposition de l'Auberge des Amis au SIVOM de l'Abadie, moyennant un loyer mensuel de 631,24 euros, révisé chaque année en fonction de l'évolution du coût de la construction, et un remboursement des charges relatives aux abonnements et consommations d'eau et d'électricité.

IV - TRAVAUX / MARCHES

1. Moulin de Saint-André de la Roche - Mise en valeur du patrimoine culturel – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 3 août 2011.

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de mise en valeur du patrimoine culturel du Moulin de Saint-André de la Roche à 23 002,57€ TTC
- et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec M. le Président du SIVOM Val de Banquière, un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 3 août 2011.

2. Mise aux normes de l'Ecole Jules Musso à Saint André de la Roche - Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juillet 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur BAUDOIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de mise aux normes de l'école Jules Musso à 41 320,85€ TTC
- et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec M. le Président du SIVOM Val de Banquière, un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1^{er} juillet 2009.

3. Réhabilitation des appartements du Moulin de Saint-André de la Roche - Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 31 mai 2010.

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le plan de financement de l'opération de réhabilitation des appartements du Moulin tel qu'exposé ci-dessus.
- et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec M. le Président du SIVOM Val de Banquière, un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 31 mai 2010.

4. Fonds de concours Métropolitain 2014 – Affectation à l'opération d'extension de la crèche la Grenouillère.

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider l'affectation du fonds de concours 2014 d'un montant de 118 407€ sur l'opération d'extension de la Grenouillère,
- d'autoriser M. le Maire à signer avec M. le Président de la Métropole NCA la convention ,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter que ce fonds soit versé au SIVOM Val de Banquière maître d'ouvrage délégué de l'opération.

5. Fourrière animale – Constitution d'un groupement de commandes

Oùï l'exposé de Madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

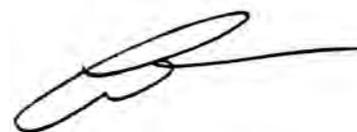
- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commande, coordonné par le SIVOM Val de Banquière dont l'objet sera de permettre à toutes les communes du territoire syndical de bénéficier des services d'une fourrière animale,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes selon le modèle annexé.

V - QUESTIONS DIVERSES

1. Politique de la Ville : information contrat de ville et programmation 2015

Affiché le 17 mars 2015

LE MAIRE,



H. COLOMAS